



Annulation licenciement économique

Par **letista**, le **20/03/2009** à **11:58**

Bonjour,Voilà j'aurais une petite question concernant la procédure de licenciement. Je viens de recevoir d'un de mes clients la rupture de contrat pour lequel j'emploi 2 salariés. Malheureusement actuellement je n'ai pas de poste disponible, et je ne peux les reclasser, par conséquent je suis obligé de les licencier pour motif économique. Maintenant ma question est : Si pendant la procédure de licenciement j'arrivais à trouver un autre client pourrais je annuler la procédure de licenciement? Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, mes sincères salutations.

Par **julius**, le **21/03/2009** à **16:09**

Bonjour, L'employeur est libre de stopper la procédure jusqu'au moment de l'envoi de la lettre de licenciement.